

Collectif de Vigilance sur les Déchets de Malvési (CoViDeM)
2 Quai de Lorraine
11100 Narbonne
covidem@gmx.fr

Madame / Monsieur,

Les 11 et 18 juin prochains, vous briguez un siège de député afin de représenter à l'Assemblée Nationale nos concitoyens. Ceux-ci exigent de leurs élus de plus en plus de transparence et des prises de position claires sur les sujets qui les intéressent. C'est pourquoi, nous attirons votre attention sur un dossier local qui préoccupe de plus en plus d'électeurs de la circonscription dans laquelle vous vous portez candidat : l'installation d'une unité de traitement des nitrates par la société AREVA sur le site de Malvési.

Sans revenir en détail sur les aspects techniques du dossier (voir documentation ci-jointe), vous n'ignorez sans doute pas que les enjeux sanitaires, environnementaux et économiques de ce projet engagent notre territoire pour plusieurs décennies. Certaines associations ont en effet mis en lumière les dangers que pourrait faire courir TDN-THOR sur la santé des populations, sur l'environnement jusqu'ici préservé de la Narbonnaise et sur une économie dont les deux piliers majeurs, le tourisme et la viticulture, pourraient être impactés. Ces alertes ont été relayées à maintes reprises par les médias locaux et nationaux, et elles ont donné lieu à une mobilisation citoyenne sans précédent dans le Narbonnais (réseaux sociaux, pétition, rassemblements de masse) pour un sujet de cette nature. Par ailleurs, les acteurs économiques locaux se montrent également très attentifs aux conséquences probables de ce procédé de traitement des nitrates. Aussi, un tel projet doit trouver sa place dans votre campagne en tant que problématique majeure de votre circonscription.

Nous n'ignorons pas que si vous êtes élu(e), vous n'aurez pas vocation à délivrer ou à refuser l'autorisation d'exploitation demandée par AREVA, compétence qui appartient au Préfet. Néanmoins, votre prise de position sera déterminante, alors que la commune de Narbonne a, dans son ensemble et à l'unanimité, approuvé la demande d'une contre-expertise indépendante sur le projet envisagé afin d'éclairer les élus, et que la communauté d'agglomération du Grand Narbonne en a fait de même.

Ayant pris la mesure des enjeux sanitaires, environnementaux, agricoles et touristiques d'un tel projet, consentez-vous à soutenir et porter la voix de la population locale autour des interrogations sur le projet TDN-THOR d'AREVA et à peser de votre influence d'élu pour que soit recherchée et développée une méthode alternative ?

Le CoViDeM (Collectif de Vigilance sur les Déchets de Malvési) est fermement opposé à un tel procédé, tout en mesurant l'importante nécessité de traiter les déchets du site Malvési. Des alternatives existent, il convient désormais de les explorer avant de prendre toute décision.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur / Madame, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le CoViDeM